



Ma société racheter par un nouveau patron

Par **tice**, le **31/08/2008 à 20:06**

Bonjour,

Quels sont les droits des employés suite à la reprise de notre société par un nouveau patron ? Merci.

Par **Tisuisse**, le **01/09/2008 à 08:20**

Suivant la taille de l'entreprise, les conventions collectives de branches, les employés peuvent avoir des droits étendus ou limités, mais le nouveau patron a aussi des droits. Seuls l'Inspection du Travail ou les syndicats sont en mesure de vous répondre.